Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 43 (1955)

Heft: 829

Artikel: Les journalistes suisses sont-ils qualifiés pour critiquer la lenteur de

l'action internationale, à l'occasion du dixième anniversaire de la Charte

de San-Francisco?

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-268524

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



FONDATRICE DU JOURNAL

RÉDACTION
M™* WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
M™ Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an . . Fr. 6. - (ab. min.) Abonnement de soutien

0.25 Le numéro Les abonnements partent de n'importe quelle date

Le vrai progrès consiste à se renouveler.

A. VINET

A nos abonnés

Nos abonnés de souviennent que, les années précédentes, nous avions dû supprimer, pour raisons financières, le numéro du «Moupour raisons innancières, le numero du « Mou-vement féministe » de juillet. Cette année, des articles importants ne pouvaient atten-dre le début de septembre, aussi a-t-il été décidé de maintenir le numéro du « Mouve-ment » et de « Femmes suisses » en juillet, de supprimer, comme de coutume, les nu-méros du mois d'août — c'est notre mois de meros du mois d'aout — c'est notre mois de vacances — mais de renoncer au « Mouvement féministe » du 3 septembre. Nous ne saurions, en effet, publier pour cette date, les premiers comptes rendus du congrès de Ceylan, puisque le congrès se termine le 30 août. Ainsi, le présent numéro du « Mouvement » sera suivi du numéro paraissant le les cetobres. 1er octobre.

Deux infirmières reçoivent des distinctions honorifiques

Médaille Nightingale

Médaille Nightingale

Le 16 juin dernier, à l'occasion de la Journée de la Source (Ecole d'infirmières, à Lausanne), une cérémonie peu banale se déroula en toute simplicité.

Délégué du Comité international de la Croix-Rouge et de la Croix-Rouge suisse, le Dr Ed. Schauenberg remit à Sœur Julie Hoffmann la Médaille Nightingale, que le Conseil international des infirmières alloue à celles qui se sont distinguées par une fondation d'utilité publique.

C'est la seconde fois que cet honneur est décerné à une Suissesse. Agée aujourd'hui de 88 ans, Sœur Julie, qui obtint son diplôme de la Source en 1889, est la fondatrice des asiles pour incurables d'Eben Ezer qu'elle anime encore aujourd'hui de son esprit vif et extraordinairement jeune. En la voyant et en l'entendant parler si humblement de ce qu'elle a pu accomplir, on ne peut s'empêcher de penser que le travail conserve...

Très jeune, Julie Hoffmann eut la vocation de créer un fover pour des enfants infirmes

a pu accomplir, on ne peut s'empêcher de penser que le travail conserve...

Très jeune, Julie Hoffmann eut la vocation de créer un foyer pour des enfants infirmes ou déficients. Malgré une santé délicate qui lui occasionna bien des difficultés, elle ne désespéra jamais, car elle possédait la certitude que Dieu dirigeait ses efforts. « Je n'ai été qu'un instrument », dit-elle dans une charmante allocution, après que la médaille eut été épinglée sur son uniforme.

Il est bien rare qu'une vie de dévouement modeste soit ainsi récompensée, aussi n'esti que juste de le signaler. Sans doute des millions de vies sont-elles ainsi données à Dieu et accomplissent de grandes choses qui restent ignorées de tous.

Cette consécration donnée à l'une de ses doyennes a vivement ému la grande famille de la Source. En pensant aux 35 infirmières qui recevaient, ce jour-là, leur diplôme, en voyant l'important groupe d'élèves actuellement à l'Ecole, un refrain de Jaques-Dalcroze m'est passé par la tête: « Faites-en autant, petites femmes du temps présent, jeunes graines de printemps.»

En oui ! Faites-en autant, petites femmes du temps présent, jeunes graines de printemps. »

En oui ! Faites-en autant, petites femmes du temps présent, jeunes graines de printemps. »

En oui ! Faites-en autant, petites femmes du temps présent, jeunes graines de printemps. »

En oui ! Faites-en autant, petites femmes du temps présent, jeunes graines de printemps. »

En oui ! Faites-en autant, petites femmes du temps présent, jeunes graines de printemps. «

En oui ! Faites-en autant, petites femmes du temps présent, jeunes graines de printemps. «

En oui ! Paites-en autant, petites femmes du temps présent, jeunes graines de printemps. «

En oui ! Paites-en autant, petites femmes du temps présent, jeunes grandes, al-

Doctorat « honoris causa » de l'Université de Zurich

A l'occasion de son 70^{me} anniversaire, la Faculté de Médecine de l'Université de Zu-rich a conféré le Doctorat « honoris causa »

A Lugano, les 4 et 5 juin, a siégé la

44^{me} assemblée des déléguées de l'Association suisse pour le suffrage féminin

La 44^{me} assemblée générale de l'Associa-tion suisse pour le suffrage féminin a eu lieu cette année à Lugano, les 4 et 5 juin. C'était la première fois depuis sa fondation que les déléguées étaient convoquées à se réunir au delà du Gothard, et notre gratitureunir au dela du Gothard, et notre gratitu-de va aussi bien au comité central, qui a pris cette décision, qu'aux sections tessinoises qui nous ont reçues avec une gentillesse toute méridionale. Cet accueil chaleureux et les fleurs firent oublier l'absence du soleil, car la pluie tombait dès le matin.

la pluie tombait dès le matin.

Après quelques mots de remerciements à la section de Lugano, la présidente, Mme A. Choisy-Necker, ouvre la séance. Pour la première fois, nos trois langues vont se mêter et cela ira sans trop de difficultés, grâce à des textes déjà traduits, à la bonne volonté de toutes et à une aimable interprète.

Ionte de toutes et a une aimable interprete. Le rapport de la présidente est des plus instructifs. L'Association groupe 5900 membres, formant 37 sections, dont plusieurs très agissantes. Au début de 1954, un avis de droit avait été demandé au professeur Kägi aroit avait ete demande au professeur Kagi, sur la question suivante : « A notre époque, la privation des droits politiques pour les femmes est-elle encore compatible avec l'art. 4 de la Constitution fédérale qui prévoit l'égalité de tous les citoyens devant la loi ». L'avis du professeur Kägi, arrivé le main même par exprès, est d'accord avec l'opinion centeurs despit chairs consecuteurs despit chair consecuteurs despit cha soutenue depuis toujours par les féministes : priver les femmes de leurs droits politiques est contraire à la Constitution. Le professeur est contraire à la Constitution. Le professeur Giacometti estime qu'une modification de la législation suffirait pour reconnaître aux femmes l'égalité politique. Ces avis de juristes éminents ne peuvent être passés sous silence. Après un tour d'horizon sur la vie des sections, vie dont le « Mouvement Féministe » rend compte mois après mois, l'assemblée adopte le rapport de la présidente, ainsi que le rapport financier. Grâce à une prudente gestion de la trésorière, le danger du déficit est conjuré. déficit est conjuré.

A l'ordre du jour figuraient deux résolu-tions. Celle ayant trait à l'assurance-mala-die et maternité a été repoussée. Il s'agissait cependant de reconnaître l'injustice des taux différents de cotisations des hommes

et des femmes introduits dans l'assurance-maladie, et celle de l'absence de toute indemnité pour perte de salaire lors de l'accouchement.

La résolution au sujet de la révision du
droit matrimonial est par contre acceptée
sous la forme suivante:

« Réunies en assemblée générale les 4 et
5 juin, à Lugano, les déléguées de l'Association suisse pour le suffrage féminin relèvent
que notre droit matrimonial est désormais
dépassé, ne correspond plus à la situation
actuelle de la femme, et demandent que, dans
un avenir proche, on procède à une réviun avenir proche, on procède à une révision des dispositions légales actuelles, en tenant compte du fait que le mariage unit en une communauté deux personnes ayant des droits égaux. Elles expriment le désir que les femmes soient appelées à collaborer à la révision de cette partie de notre Code ci-

Après cette partie administrative, Mme Molo-Rolandi, avocate à Bellinzone et présidente du groupement tessinois, nous parle des efforts passés et présents pour faire con-naître les idées féministes dans une ambiance souvent hostile. La conférencière rappelle l'activité et l'enthousiasme de la pionnière du mouvement tessinois, Mme M. Rovelli, et explique comment, peu à peu, avec per-sévérance et courage, se sont constituées les 8 sections comprenant environ 900 membres. Du fait que l'homme travaille souvent au loin, la responsabilité du foyer et l'éducation des enfants incombent entièrement à la fem-ter de la companyage surfact, selle des companyages. me tessinoise, surtout celle des campagnes; elle comprend donc facilement les travaux d'une commune et la nécessité de se voir reconnaître le droit de s'en occuper.

La réunion du soir se tenait au Kursaal. La séance a été ouverte par les chants d'un charmant groupe d'enfants, les « Bambini ticinesi». Puis Me Ant. Quinche parla des institutions internationales qui s'occupent des droits de la femme, et insista sur la vigilance de nos organisations internationales pour obtenir et maintenir, toujours et partout, l'égalité des droits formulés dans la Déclara-

tion des droits de l'homme. Mme Adèle Schreiber adressa ensuite un message cordial Schreiber adressa ensuite un message cordial de la part de l'Alliance internationale des femmes, cette Alliance qui a 51 ans et dont l'oratrice a vu la naissance. Avec une vivacité digne d'admiration, Mme Schreiber, qui a 83 ans, nous adjure de ne pas perdre courage et de garder confiance en notre cause. Pour terminer cette soirée, nous avons eu plaisir d'entendre Mme Talloni-Bicca, accompagnée par Mlle Marta Giovannari dans des airs d'opéra.

Grâce à la charmante hospitalité des Tessinoises, nous avons tout à fait oublié la pluie, et c'est avec plaisir que nous nous sommes retrouvées le lendemain matin pour entendre M. Bixio Bossi, conseiller aux Etats, affirmer avec force ses opinions féministes et nous conseiller une action active au sein des partis politiques. M. Mario Soldini, conseiller d'Etat estime surtout nécessaire un travail en profondeur et recueille des applaudissements nourris. Ne promet-il pas d'agir pour notre cause en 1956 déjà!

L'aula du Lycée est pleine pour écouter ces orateurs. Au premier rang, nous remarquons Don Mario Slongo, représentant de l'évêque de Lugano; M. Piero Pellegrini, pour le Grand Conseil, et la municipalité de Lugano représentée par M. Pino Bernasconi. Celui-ci fera une vibrante déclaration pour l'égalité des sexes et apportera le salut de la ville de Lugano. Grâce à la charmante hospitalité des Tes-

rigante des sexes et apportera le saiut de la ville de Lugano.

Un rayon de soleil accompagna les participantes au Restaurant Roncaccio où d'aimables présents étaient disposés à chaque place. D'autres discours encore furent prononcés avant la séparation.

Remercions toutes celles qui ont si bien

Remercions toutes celles qui ont si bien préparé ces journées, l'Ecole d'horticulture qui a fleuri pupitres et participantes, et même la pluie qui a empêché quelques-unes d'entre nous de faire l'école buissonnière, attirées par le charme des coins vieillots de Lugano et le lac avec ses villages pittores-

Les journalistes suisses sont-ils qualifiés pour critiquer la lenteur de On vient de célébrer, en présence des re-présentants de plus de 60 pays, le dixième an-niversaire de la Charte de San Francisco. Les l'action internationale, à l'occasion du dixième anniversaire de la Charte de San-Francisco?

niversaire de la Charte de San Francisco. Les journaux de notre pays ont commenté l'événement : on reconnaît les services rendus, pendant ces dix années, sur le plan de l'encraide, aux régions et aux populations dont la situation matérielle est difficile. Pour le reste, les critiques vont bon train, du moins dans un certain nombre de périodiques et quatidises. quotidiens.

Nos censeurs helvétiques sont-ils complè-tement aveuglés ? Cette Charte est un code

gerinnenschule, en présence de nombreuses dé-légations de la Croix-Rouge, de la Veska, et de commissions. Il y eut des chants, de la mu-sique, des discours. Le point culminant de la fête fut la remise du grade par le professeur Töndury, doyen de la Faculté de Médecine. La carrière si remplie et si importante de Mme Lydia Leemann, pour le bien des ma-lades et des infirmières, se dessina au tra-vers des nombreuses allocutions et l'on vit bien que l'héroine de la fête n'avait pas tra-vaillé en vain. Le chant de Jaques-Dalcroze Dans la bonne Terre, l'ai caché le Grain ex-primait exactement le rôle joué par cette fem-me au grand cœur, qui a bien mérité de la patrie.

de principes qui, pour avoir une action efficace, n'exige rien moins que des «nations vertueuses». Où les prendre? L'humanité telle que nous la connaissons ne peut guère fournir l'étoffe de ces Etats probes et désintéressés qui devraient exister si l'on vou-lait vraiment vivre en paix, dans un règne de justice. Peut-on s'étonner que la Charte, au bout de dix ans, n'ait pas transformé le mon-

Et l'on porte des accusations contre l'Or-ganisation des Nations Unies comme si c'éganisation des Nations Unies comme si ce-tait une personne indépendante de nous tous! Si elle a ses défauts, la malheureuse, ce sont les nôtres. Handicapée comme elle est par l'imperfection de ceux qui la composent, c'est miracle qu'elle ait déjà accompli tant de bonne besogne.

Son mécanisme n'est pas rapide? — Lais-

Son mécanisme n'est pas rapide ? — Lais-sez-nous rire. Est-ce bien à des Suisses à por-ter pareil blâme ? On voit trop que ces ar-ticles ont été écrits par des hommes. Les Suis-sesses ont été dressées à une plus longue pa-tience, et la lenteur avec laquelle on leur a, depuis cinquante ans, concédé, goutte à goutte, quelques prérogatives tout en conti-nuant à leur refuser l'égalité politique, n'a

rien à envier à celle qu'on reproche aux dé-marches des Nations Unies.

marches des Nations Unies.

La reconnaissance solennelle de la Charte des Nations Unies n'a encore porté que des fruits rares et chétifs? — Peut-être. Mais où et quand, dans l'histoire du monde, a-t-on fait mieux en une si brève période? Au surplus, il ne s'agissait pas de célébrer une victoire matérielle, mais de réaffirmer que les principales. toire materielle, mais de reatfirmer que les principes sont toujours considérés comme valables, qu'on veut essayer de s'y conformer. Ils existent ces principes, on ne les a pas reniés. C'est déjà un réconfort. En bien des lieux du monde, plus d'un humain opprimé a tout de même une patrie théorique où ses droits sont reconnus. C'est fort peu, direzvous. Néanmoins, c'est un faible rayon d'es-pérance, au lieu de la nuit noire.

Une action internationale qui a été efficace

Et même si l'on ne subit pas, à proprement parler l'oppression, on se sent appuyé et ré-conforté, lorsque sont proclamés les princi-pes de la Justice. La Charte des Nations Unies qui affirme l'égalité des humains, sans distinction de sexe, a certainement pesé d'un

10me anniversaire (suite)

grand poids pour l'établissement de consti-tutions nouvelles reconnaissant des droits ci-viques aux femmes, tout autour du monde. Cette affirmation constamment répétée agit Cette affirmation constamment répétée agui aussi dans les pays qui ne sont pas membres de l'Organisation, et il est indéniable que nous lui devons, en Suisse, l'augmentation du nombre des partisans du suffrage féminin. Un jour ce nombre deviendra la majorité. Nous n'oublierons pas alors ceux et celles qui nous ont aidées. La Charte de San Francisco est du nombre Elle n'a pas encores des constants. qui nous ont ances. La charte de 3an Fran-cisco est du nombre. Elle n'a pas encore ac-compli de grandes choses, mais elle est bien jeune. Loin de la critiquer, encourageons-la, laissons-lui le temps de grandir, de prendre des forces afin d'atteindre en pleine santé son 20^{me} anniversaire.

Pondération et constance du vote des femmes

Bulletin de l'Office de presse et d'information du Gouvernement fédéral

Il y a quelques années, un livre paraissait en Allemagne sous le titre *Pleins pouvoirs* pour les femmes. Le lecteur devait se deman-

en Allemagne sous le titre Pleins pouvoirs pour les femmes. Le lecteur devait se demander à quoi pourrait bien ressembler un jour un parlement si, par malheur, les hommes venaient à perdre le droit de vote.

Cette perspective utopique ne doit pas nous faire perdre de vue la réalité. Chaque candidat aux élections en Allemagne sait bien, en effet, que son succès ou son échec dépendent en grande partie de l'impression qu'il aura produite sur les électrices. Pour peu qu'on étudie l'histoire des dernières décades, on doit bien reconnaître l'influence qu'ont exercée les fremmes sur l'histoire allemande depuis qu'elles ont le droit de vote.

Sous la République de Weimar, en particulier, il est incontestable qu'elles ont été responsables de mainte décision historique. C'est ainsi qu'elles se sont opposées avec succès à ce que les socialistes obtiennent la majorité à l'Assemblée Constituante. On a pu dire également que Hindenburg avait été porté au pouvoir par les femmes. Les voix féminines en sa faveur dépassaient d'un millon celles des hommes. Ainsi Hindenburg fut élu à une majorité de 887 000 voix.

On ne peut dire toutefois que les femmes soient responsables de l'avènement d'Hitler.

On ne peut dire toutefois que les femmes soient responsables de l'avènement d'Hitler. L'extrémisme qui s'est fait jour peu à peu en Allemagne est à mettre au compte des hom-mes qu'il est plus facile de gagner à de nou-veaux slogans et qui parfois acceptent de faire l'expérience de nouvelles équipes politi-

ques.
Sous la République de Weimar, les femmes ont soutenu avant tout les partis modérés ou du corps électoral féminin se composait de ménagères, alors qu'aujourd'hui ce sont des ménagéres, alors qu'aujourd'hui ce sont des employées et les ouvrières qui dominent. On pourrait croire que l'orientation générale du vote a été bouleversée par cette évolution. Il est curieux cependant de constater qu'il n'en est rien. Les quatre groupes politiques qui bénéficiaient du vote féminin avant 1933, se retrouvent aujourd'hui au sein de la CDU. se retrouvent aujourd'hui au sein de la CDU. Dans toutes les parties de la République fé-dérale, les chrétiens démocrates ont obtenu un nombre de voix particulièrement élevé. Chez les social-démocrates, la proportion hommes-femmes est approximativement la même partout où le SPD est puissant. Il en était déjà ainsi avant 1933. Hors de leurs life. Les civilières destinations de leurs first. Les civilières first. Les civilières first. Les civilières first. Les civilières first. Les les socialistes devaient se contenter de voix féminines pour 100 voix mas-

11™ session de la Commission des droits de l'homme

La 11^{me} session de la Commission des droits de l'homme s'est tenue au Centre eu-ropéen des Nations Unies (Genève) du 5 au 29 avril, sous la présidence du professeur René Cassin (France). On a rendu hommage, au début de la séan-

On a rendu nommage, au debut de la séan-ce d'ouverture, à la mémoire de M. Ma-moud Azmi (Egypte) qui avait présidé la dixième session. Parmi les représentants des 18 Etats membres de la commission, notons la présence de Mme Oswald B. Lord, qui di-rigeait la délégation des Etats-Unis; par con-tre, Mme Aase Lionaes qui aurait du repré-senter la Norvère était remplesée passenter la Norvège, était remplacée par son suppléant, M. E. Colban. Mlle Anne Lissac accompagnait, comme conseiller, le délégué de la France.

Parmi les représentants des agences spé-cialisées, nous notons Mlle B. Howell, pour l'Organisation mondiale de la santé.

Les Organisations non gouvernementales (ONG) jouissant du statut consultatif, catégorie B, avaient de nombreuses représentantes 1).

Programme futur

De longues séances ont été consacrées à la discussion du programme des travaux et étu-des futurs de la Commission des droits de l'homme. Nous ne pouvons nous y attarder. Mais il intéressera peut-être nos lecteurs de savoir ce qu'il est advenu des résolutions votées à la conférence des Organisations non gouvernementales, le 4 avril.

Lutte contre la discrimination

La Commission des droits de l'homme, après s'être félicitée de la réussite de la conférence, transmet l'acte final de celle-ci à la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, l'invitant à se mettre à l'étude pour pouvoir présenter des rapports et es-père que les ONG elles-mêmes tiendront le plus grand compte des résolutions qu'elles

1) Mlles A. Arnold, Parimal Das (Unions chrétiennes de jeunes filles), Mme Romincia-no (Association internationale de droit péno (Association internationale de droit pé-nal), Dowager Lady Nurburnholm, Mmes Prince, Fiechter, Nobs, Wiblé (Comité de liaison d'organisations féminines internatio-nales), Mme Duncan Wood (Amies de la jeu-ne fille), Mlle van Eeghen (Conseil interna-tional des femmes), Mmes Tomlinson, Feller, Heer (Femmes de carrières libérales et commerciales), Mme Fiechter (Femmes universitaires), Mme H. Sipila (Femmes juristes),

culines. La proportion est la même dans le parti libéral. Le parti allemand est encore plus mal partagé. Quant aux communistes, il est rare qu'ils aient la sympathie des fem-mes allemandes. Les dernières élections à la mes allemandes. Les dernieres elections a la diète du Slesvig-Holstein montrent assez la fidélité du corps électoral féminin. Les femmes ont voté pour les deux partis gouvernementaux, le CDU et leBHE, et si elles avaient été seules à décider, le CDU aurait obtenu 29 députés au lieu de 25, le BHE 12 au lieu de 10, soit une majorité nette de 41 mandats, ou près de 60 pour cent de la totalité des voix. Le Bloc du Slesvig-Holstein, qui dispose maintenant de quatre députés n'aurait pas obtenu de sièges si les femmes avaient été seules à voter, car il n'aurait pas

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes...

Un problème brûlant, et qui domine de nombreux incidents politiques actuels, c'est le droit des peuples à disposer d'eux mêmes et le droit de souveraineté des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles. La Commission recommande la création d'une commission qui procéderait à une enguête approfondie et procéderait à une enguête approfondies. céderait à une enquête approfondie et une autre qui prêterait ses bons offices pour l'a-justement pacifique de toute situation diffi-cile. Passé le délai de six mois, si l'on n'aboutissait pas, on porterait les faits à la con-naissance de l'Assemblée générale.

...est-il un droit humain?

On a objecté toutefois que le « droit des peuples » n'est pas un des « droits de l'hom-me », il ressortit à la politique. Les droits de me », il ressortit à la politique. Les droits de l'homme sont l'objet premier des études de la Commission, en vue de leur extension et du respect qu'on leur doit dans le monde. Les Etats-Unis avaient préparé trois résolutions qui furent discutées mais qui seront inscrites à l'ordre du jour de la prochaine session et on a jugé qu'il était plus urgent de s'occuper des projets d'assistance technique relatifs aux droits de l'homme. La Commission autorise le secrétaire général à fournir, en collaboration éventuellement avec les institutions spécialisées, des services propres à combattre les mesures discriminatoires (bourses d'études, services consultatifs d'experts, cyd'études, services consultatifs d'experts, cycles d'études).

Une représentante de la Commission de la femme

Enfin, sur la demande du Conseil écono-mique et social, la Commission des droits de l'homme a décidé d'inviter la Commission de la condition de la femme à nommer un repré-sentant qui participera, sans droit de vote, aux discussions sur les questions qui intéres-sent directement la Commission de la fem-

Mmes Hubler, Leburgue, Decurnex (Coopératrices), Mme Potter (Ligue internationale des droits de l'homme), Mme G. Beer (Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté), Mme J.P. Buensod (Pax Romana), Mlle de Romer (Union catholique internationale de service social), Mme J.M. Small (Protection de l'enfance), Mlles de Romer, Farquet (Union mondiale des organisations féminines internationales). La place nous féminines internationales). La place nous manque pour énumérer encore les représen-tantes d'organisations inscrites au Registre.

obtenu le minimum nécessaire de 5 pour cent de voix. De même, le SPD et leFDP auraient eu de plus mauvais résultats et il eût été pos-sible qu'à Flensburg les femmes eussent élu

un député pro-danois. Pour ce qui est du BHE, il est clair qu'il a bénéficié de l'appui des femmes. Il a ob-tenu en moyenne dans tout le Land, 115 voix féminnes pour 100 masculines (CDU 116, SPD 87,9), et dans bien des régions — en particulier là où les réfugiés sont nombreux, comme dans la région du Holstein oriental — la proportion était encore plus forte. A Riepsdorf, Kreis de Oldenbourg, elle a atteint même une proportion de 127 votes féminins pour 100 masculins. Dans la même commune, le Bloc du Slesvig-Holstein,

Un partisan du suffrage féminin

Notre journal s'associe aux hommages que la presse a rendus à M. le Conseiller national Roulet, de Missy (Vaud), décédé il y a quelques semaines. M. Roulet était, depuis dix-sept années, notre abonné fidèle. Encore un ami, dont nous avions apprécié l'influence, qui nous quitte trop tôt. Que sa famille veuille trouver ici l'expression de nos sincères regrets. cères regrets.

Dans la diplomatie

Mme Georges Bidault, la femme du minis-tre français, a été nommée ministre plénipo-tentiaire de deuxième classe. Car Suzy Bi-dault-Borel est de la carrière, à laquelle elle s'est soigneusement préparée. Elle possède sa licence ès lettres; elle est diplômée de l'E-cole nationale des langues orientales vivantes pour le chinois, ce qui n'est pas commun! Elle a été premier secrétaire au Quai d'Orsay, puis rédactrice au service des œuvres françaises à l'étranger. Rédactrice, cela ne signifie pas qu'elle rédigeait un journal; la rédaction est un poste administratif. Elle a été reçue au concours pour la carrière diplomatique. Elle a pris part à la Résistance persuite. tique. Elle a pris part à la Résistance, pen-dant la guerre, et était au Quai d'Orsay la représentante officieuse de la Résistance. Elle a été la secrétaire de son futur mari, M. Geor-ges Bidault, du Mouvement républicain po-pulaire, et s'est mariée en 1946. Elle a été détachée alors du Quai d'Orsay. Elle a joué également un rôle important parmi les femmes catholiques.

Mme Bidault est très vive, très active,

Mme Bidault est très vive, très active, très entreprenante. Les Genevois ont pu s'en rendre compte durant la conférence sur la guerre d'Indochine qui s'est ouverte à Genève le 8 mai 1954, au moment de la chute de Dien-Bien-Phu; c'est pendant cette conférence que tomba le ministère Laniel, où M. Bidault était ministre des Affaires étrangères; peu agrès May Bidault gratte des affaires des affaires des agrès des la conférence que santés May Bidault gratte des affaires des agrès des la conférence que santés May Bidault gratte des affaires des agrès des la conférence que agrès des la conférence que santés des la conférence des agrès des la conférence sur la conférence des la gères ; peu après, Mme Bidault rentra dans la carrière.

Ecole Lémania

Maturité, baccalauréats Diplômes de commerce et de langues Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans

qui ne jouit pas de la sympathie des femmes, avait obtenu les suffrages des électeurs jeu-

nes. Il semble que ces constatations ne soient pas limitées au Slesvig-Holstein. A Hambourg, Brunswick, Dortmund, Ludwigshafen, Aix-la-Chapelle, Cologne, Karlsruhe, Augsbourg et dans de nombreuses autres villes on a procédé, lors des dernières élections, à un classement des votes par sexe et groupes d'â-

ge.
Ces données statistiques permettent de tirer une double conclusion: les femmes ont
leurs opinions en matière politique, et leurs
voix ne servent pas seulement à doubler celles de leurs maris. Elles constituent l'élément
conservateur et pondéré du corps électoral.

Publications récentes

« Au delà des Murs »

Une belle œuvre soignée, aussi bien quant à son contenu qu'à sa présentation, vient de paraître. C'est un de ces romans dont on peut dire il est bon et beau, et ce genre d'œuvre est rare, malgré la masse toujours croissante des publications.

L'auteur, Mme H. Hopler-Bonzanigo, n'en est pas à son coup d'essai, puisqu'elle a publié, il y a quelques années, Sera Serodino, bile, il y a queiques annees, Sera Serodino, un autre roman qui a eu bonne presse. Le récent volume est une suite du premier, en ce sens que nous y retrouvons les principaux personnages, une partie du cadre naturel et le cadre historique de l'an 1600. Mais c'est une suite qu'on peur parfaitement comprendre sans avoir lu le roman précédent.

C'est donc un roman historique et à thèse, la partie historique et rabi diverserate.

La partie historique est très intéressante, puis-qu'il s'agit de l'époque où les Waldstaetten dominaient le Tessin, du service mercenaire,

du passage des troupes par Bellinzone, clef des cols alpins, de la peste... La thèse est fort subtile; c'est l'étude d'un drame de l'amour et de la jalousie, dans le-quel l'amour triomphe de beaucoup de diffi-cultés et d'intrigues. Les protagonistes sont hien dessinés et campés mais à mon goût cultés et d'intrigues. Les protagonistes sont bien dessinés et campés, mais à mon goût,

certains personnages secondaires, comme deux domestiques et le frère de Serena, frère Umilio, sont mieux réussis encore,

On reconnaît les dons artistiques de l'au-teur dans les descriptions de Cà di Ferro, de Bellinzone, du lac, car Mme Hopler n'est pas

seulement écrivain, mais peintre.

Les lecteurs du Mouvement féministe apprendront avec intérêt qu'elle a été présidente du groupe suffragiste de Locarno, où elle demeure, bien qu'elle soit originaire de Bel-

Pour raison de santé, elle a dû se retirer du travail féministe actif, mais ses convic-tions restent les mêmes et elles apparaissent dans le caractère de Serena, fille et femme d'artistes et peintre elle-même.

Annina Volonterio

E. Hopler-Bonzanigo, Oltre le Mura, éd. Mazzuconi, Lugano.

Voyage vers la liberté »

A l'occasion de son cinquantième anniversaire — ce que l'on appelle plus joliment en anglais le Golden Jubilee — l'Alliance internationale des femmes, droits égaux, responsabilités égales, publie Journey towards freedom (Voyage vers la liberté). En langage simple et clair, ce livre raconte comment

l'Alliance a aidé les femmes à conquérir les libertés dont elles jouissent aujourd'hui : édulibertés dont elles jouissent aujourd'hui : édu-cation, instruction, enseignement et possibi-lités professionnelles, législation économique, civile et civique. Il nous promène aussi d'un pays à l'autre, où l'Alliance a tenu ses dif-férents congrès. Les illustrations feront peut-être sourire les nouvelles générations, mais le commentaire leur apprendra que les pri-vilèges dont elles jouissent aujourd'hui n'ont pas été obtenus sans luttes et sans sacri-fices. International Women's News

RECTIFICATION

A propos de l'article paru dans le Mouvement féministe du 4 juin, sur les Coutumes matriarcales, nous avons reçu l'observation suivante:

Dans l'article mentionné, il est dit : « C'est peut-être une des raisons qui ont facilité la voie à l'Eglise catholique, qui offrait à l'ado-ration la Mère et l'Enfant, tandis que les protestants proposaient le Père, le Fils et le Saint

Esprit.
Or, les catholiques honorent la Sainte Vierge, mais ils ne l'adorent jamais. Ce serait une terrible bérésie. Nous n'adorons que Dieu seul en ses trois personnes: le Père, le Fils et le Saint Esprit. » E. Barberini

FÉMINISME BELGE

Le Conseil national des femmes belges fê-Le Conseil national des femmes belges tec, cette année, le 50m² anniversaire de sa fondation, en 1905. A cette occasion, une publication a vu le jour, qui sera fort utile à toutes celles qui aiment posséder de la documentation sur l'émancipation des femmes. Mme la baronne Pol de Boël et Mlle Christiane Duchêne ont écrit une histoire du féminisme en Belgique. L'une a vécu les évé-nements qu'elle raconte, l'autre s'est livrée à la minutieuse collation des dates et des noms, la minuteuse vonation des dates et ces noins, de sorte que l'on possède, maintenant, un do-cument complet et précieux sur les années héroïques du mouvement. En Suisse aussi, bien des membres de nos sections suffragis-tes trouveront intérêt à lire ou à consulter cette œuvre féministe et historique.

Baronne Pol de Boël et Christiane Duchêne, Le Féminisme en Belgique (1892-1914), éd. du Conseil national des femmes, rue du Prince-Royal, Bruxelles.

Conférence nationale du service agricole

En remplacement de Mlle M. Daschinger, démissionnaire, c'est Mme A. Böll-Bāchi (Zu-rich), qui a été nommée représentante de l'Alliance au sein de cette organisation.